

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
B O G E V E  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08

Télécopie : 04 50 36 66 50

Adresse Internet :

mairie@bogeve.fr

## Compte Rendu du conseil municipal

08/07/2020

19h

SDF

Présents	Mmes BABE Alice – BAUD-LAVIGNE Carole – CHARDON Monique – DUBOIS Anne-Gaëlle – JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline - MM. BAUD-GRASSET Joël – BRON Pierre – CHARDON Patrick – DELAVOET François – DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules - GAVARD Patrick
	BOVET Aurélie (ayant donné pouvoir à Anne-Gaëlle Dubois) – Luc GRILLET (ayant donné pouvoir à Jules FOREL)
Secrétaire de séance	Madame Laurence Julliard

### Ordre du Jour :

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation des CR des CM (27/02, 27/05, 03/06)
- Délégations du CM au maire
- Avenants future mairie
- Convention Paysalp
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Proposition des commissaires de la commission communales des impôts directs
- Acquisition d'un certificat électronique la caisse d'épargne (CERTEUROP)
- Proposition d'arrêté municipal pour les nuisances sonores
- Questions diverses.

La séance est ouverte sous la direction de Patrick CHARDON

### Nomination secrétaire de séance

Mme JULLIARD Laurence est désignée secrétaire de séance.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour et création de poste

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le poste de secrétaire de En effet, le profil de la personne recrutée nécessite de supprimer un poste de rédacteur et créer un poste d'attaché.  
Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

### Approbation compte rendu

Les CR du 27/02, 27/05 et 03/06 sont approuvés à l'unanimité

### Délégations du CM au maire

Pour faciliter la bonne marche de la commune il est souhaitable de déléguer quelques pouvoirs à Mr le maire pour éviter d'être dans l'obligation de devoir tout faire passer en conseil municipal - par exemple des petites factures

Mr le maire propose les délégations suivantes, similaires au mandat précédent

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux inférieur à 5000 € , de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal : la délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

### Avenants future mairie

Mr le maire présente deux avenants

Avenant n°01 VV ELEC' : mise au point, pour une moins value de 1 323.40 € HT

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant N°1	Nouveau montant	Variation
14	VV ELEC'	52 305.00	- 1 323.40	50 981.60	- 2.53 %
T.V.A. 20 %		10 461.00	- 264.68	10 196.32	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>62 766</b>	<b>- 1 588,08</b>	<b>61 177.92</b>	

Avenant n°01 PELLET-JAMBAZ : main courante en bois plutôt qu'en acier pour une plus value de 1 804.00 € HT

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant N°1	Nouveau montant	Variation
8	PELLET-JAMBAZ	43 898.60	1 804.00	45 702.60	4.11 %
T.V.A. 20 %		8 779.72	360.80	9 140.52	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>52 678.32</b>	<b>2 164.80</b>	<b>54 843.12</b>	

Le conseil approuve les avenants

Mr le maire présente les dernières photos avec l'avancée des travaux

### Convention Paysalp

La mairie de Bogève adhère toutes les années à l'écomusée Paysalp et cette année en complément du travail de collecte et de valorisation du patrimoine culturel, l'écomusée Paysalp propose de mettre en place un programme de valorisation du patrimoine autour deux axes :

- Mémoire des commerces et activités artisanales de Bogève
- Mémoire des sports d'hiver et accueil des classes de Neige

La convention a une durée de 3ans avec un montant de 1150 euros par an

Le montant de l'action supplémentaire est de 1500 euros par an ou 1300 si la CCVV décide d'adhérer au projet.

Le montant total pour la commune de Bogève serait donc de 2650 euros par an au plus haut (sans l'adhésion de la communauté de commune)

Le conseil décide de prendre l'adhésion annuelle ainsi que le complément avec le thème Mémoire des sports d'hiver et accueil des classes de Neige

### Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil doit former une commission d'appel d'offre qui doit être composée du maire, de 3 membres et de 3 suppléants. Cette commission doit être élue

La liste composée de Mr le maire, Jules FOREL, Jean-pierre DELAVOET et Patrick GAVARD avec les suppléants Francois DELAVOET, Jacqueline ROCH et Carole BAUD-LAVIGNE est élue à l'unanimité

#### Proposition des commissaires de la commission communales des impôts directs

La Commission se réunit une fois par année pour présenter et revoir tout ce qui est nouveau dans l'année (ex permis de construire pour impôt foncier, demande de DP pour agrandissement et permis de construire)

Le rôle de cette commission est de valider ou de discuter les propositions des services foncier. Pour cela, les membres de la commission utilisent des maisons de référence par rapport aux catégories.

Cette commission est formée de 6 titulaires et 6 suppléants mais nous devons proposer 12 titulaires et 12 suppléants. Cette liste est ouverte à tous Bogevas payants des impôts. Il est impératif que les membres de la liste connaissent la commune et les maisons pour pouvoir juger au mieux des décisions prises.

Le conseil communal propose la liste suivante

<b>MEMBRES PROPOSES</b>	
GRILLET Luc	BAUD-GRASSET Alain
GAVARD-COLENNY Patrick	BAUD-GRASSET Sylvie
ROCH Joseph	BEL Pascal
BAUD-GRASSET Joël	CHARDON Karine
CHARDON Monique	BOUVIER Georges
VOLPI Danielle	CAVET Ghislaine
CHARDON Allain	FOREL David
DELAVOET Jean-Pierre	PINGET Chantal
PINGET Monique	BABE Alice
CHARDON Vincent	DUFOURD Didier
BOVET Aurélie	BOUVIER Eric
BAUD-GRASSET Martine	GOY Marie-Chantal

Approuvé à l'unanimité

Mr le maire demande l'accord du conseil municipal pour l'acquisition d'un certificat électronique à la caisse d'Epargne CERTEUROPE pour 180.00 € pour 3 ans.  
Celui-ci permettra à la mairie de Bogève d'envoyer des convocations électroniques aux conseillers municipaux, avec accusé de réception certifié, en adhérant à S<sup>2</sup>LOW avec notre prestataire Berger Levraut.  
Monsieur le maire rappelle que l'envoi électronique des convocations est une obligation depuis le 29 décembre 2019.

L'outil S<sup>2</sup>low permet également l'envoi des délibérations et arrêtés en version dématérialisée à la préfecture en passant une convention avec cette dernière.

Voté à l'unanimité

#### Proposition d'arrêté municipal pour les nuisances sonores

Mr le maire propose d'élaborer un arrêté municipal concernant les nuisances sonores, en complément de l'arrêté préfectoral.  
Par exemple en interdisant les nuisances sonores le dimanche ou en réduisant les horaires de nuisances sonores autorisées.

Le conseil municipal échange sur les différentes options :

- Interdire les nuisances sonores le dimanche
- Conserver l'arrêté préfectoral actuel et autoriser les nuisances sonores le dimanche de 10h à midi

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site de la mairie

Le conseil municipal procède au vote avec 3 votes en faveur de l'interdiction des nuisances sonores le dimanche de Mr le maire, Joel BAUD-GRASSET et Monique CHARDON. Le reste du conseil municipal s'oppose à la proposition du nouvel arrêté municipal et souhaite garder l'arrêté préfectoral.

En vue des votes, l'arrêté préfectoral est conservé et s'applique à la commune de Bogève.

#### Question diverses

Ecole

Mme Jacqueline ROCH propose d'équiper la 4ème classe de l'école avec un tableau VPI (interactif & numérique) pour un coût de 1 882 euros  
Elle explique qu'il faudrait également racheter un ordinateur pour la direction  
Le total s'élève à 5196.00 € TTC avec une subvention de 50% dans le cadre du projet numérique  
Le devis est proposé par la société XEFI.

Le conseil municipal approuve les dépenses

### **Subvention COVID**

Dans le cadre du dispositif exceptionnel de solidarité aux collectivités à la suite de l'épidémie de Covid-19, la mairie de Bogève a reçu un montant de 4237 euros. Cela permet de couvrir en partie les dépenses de 3900 euros pour l'achat de masques.

### **Prime COVID**

Lors de la crise COVID certains agents ont dû rester chez eux pendant la durée du confinement avec maintien de la rémunération. Cependant 5 agents ont assuré en présentiel le bon fonctionnement de la commune pendant cette période difficile qui a engendré un surcroît de travail.

Mr le maire propose de donner une prime COVID à ces derniers

Mr le maire propose une prime entre 500 et 700 euros. Le conseil propose 1000 euros de prime pour remercier les agents.

Mr le maire mentionne également le travail de deux employées de la communauté de commune Fanny et Nadia qui ont aidé la commune de Bogève après le décès de la secrétaire de Mairie pour assurer une transition jusqu'à ce que ce poste soit de nouveau pourvu. Il propose de leur offrir des bons d'achat pour les remercier de leur aide précieuse.

Proposition votée à l'unanimité

### **CCVV Elections**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a été élu premier vice-président. Il mentionne qu'il y a des postes à pourvoir pour ceux qui sont intéressés.

Mr le maire les présente et Mr Francois DELAVOET devient suppléant pour le SCOT ainsi que pour le comité consultatif de la commission travaux de la CCVV.

Mme Laurence JULLIARD participera à la commission Sentier déchet et mobilité douce

### **Les brasses – élections**

Mr JP DELAVOET retrace les élections du président des Brasses

- Au 1<sup>er</sup> tour Macherat Martial et Valentin Antoine obtienne 6 voix chacun
- Au 2<sup>eme</sup> tour Berthier Alain obtient 4 voix, Macherat Martial 6 voix et Valentin Antoine 2 voix

Après le vote du président, ils procèdent à l'élection des 3 vices-présidents ou Mr Jean-Pierre DELAVOET est élu VP

### **Radar Grange Pagnoud**

Les habitants se plaignent de la vitesse des voitures. Mr le maire explique que ce n'est pas du ressort de la commune car c'est une route départementale.

Le résultat du radar pédagogique indique une vitesse moyenne de 52 km pour 900 passages avec une vitesse de 96 km pour le plus vite

Mr le maire mentionne le RDV du 9 juillet avec le département pour statuer sur les différents carrefours

Il explique également la possibilité de faire bouger le radar dans la commune.

### **Convocation pour vendredi imposée par le préfet**

Pour élire les grands électeurs, le conseil municipal est convoqué le 10 juillet 2020. Les grands électeurs voteront pour les sénateurs.

Il faut donc élire 3 titulaires + 3 suppléants et le conseil municipal se donne RDV 18h à salle des fêtes

Mr le maire précise qu'il est important de donner des procurations si les conseillers ne sont pas disponibles car il faut le Quorum pour valider le vote.

Le conseil municipal propose la liste suivante :

Mr le maire – pierre BRON suppléant

Anne Gaelle DUBOIS – Jacqueline ROCH - suppléant  
Jean Pierre DELAVOET – Patrick GAVARD suppléant

#### **Réunion Salle des fêtes avec les associations**

Anne Gaelle Dubois présente les grandes lignes de la réunion des associations avec le lancement du forum des associations le 5 septembre 2020.

Monsieur le maire propose un barbecue, à l'issue du forum, pour remercier les bénévoles des associations de Bogève.

#### **POSTE**

La question de déplacer la boîte jaune de la poste pour des raisons de sécurité est posée mais Mr le maire explique que la boîte doit rester près de la poste.

Le conseil échange sur les problématiques de sécurité et décide de revoir l'agencement du parking devant l'agence postale.

La question des horaires de la poste est également abordée pour permettre une ouverture plus tardive une fois par semaine pour les Bogévans qui travaillent (16h-18h)

#### **Local à côté de la coop**

Une discussion autour du futur du local à côté de la coop est engagée et le conseil municipal reste ouvert à des propositions mais ne souhaite pas diviser le local en plusieurs parties

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15**